

Séance du 10 janvier 1887.

Présidence de M. MALINOWSKI président

Etaient présents :

MM. Malinowski, président ; Laroussilhe, secrétaire général ; Valette ; Girma ; Lebœuf ; Valdiguié.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Malinowski prononce une allocution dans laquelle il rappelle d'abord que la Société existe depuis quinze années et constate qu'elle devient de plus en plus florissante. Puis il fait à ses collègues les propositions suivantes : Il désirerait :

1° Qu'on rétablisse les concours annuels ;
2° Qu'on allouât 100 fr. à une personne chargée de faire l'inventaire de tout ce que possède la Société.

3° Qu'on fondât une bibliothèque du soir pour les classes ouvrières ;

4° Que la Société prit le nom d'Académie qui lui donnerait plus de relief et la rendrait encore plus prospère ;

5° Qu'on demandât à M. Pagès Dupont la permission de publier les manuscrits de M. Lacabane dans les Bulletins de la Société, le *Mémorial du Quercy* ayant cessé de paraître ;

6° Qu'on remplaceât les séances hebdomadaires par des séances mensuelles ou bi-mensuelles.

Il rappelle également que l'Exposition de Toulouse va s'ouvrir et annonce que les membres de la Société pour l'avancement des sciences se proposent de la diviser et de pousser leur voyage jusqu'à Cahors.

Après l'allocution du président, le Secrétaire général dépose :

Le Bulletin de la Société de géographie ;
Le Bulletin de la Société Franklin et des bibliothèques populaires ;

Le Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, dans lequel se trouve un remarquable article de notre compatriote, M. Louis Grail, sur une amulette à Thériaque ;

Le *Moniteur de la Cozère*, offert à la Société par M. Lebœuf ;

Le Bulletin de la Société académique de Brive.

La Société, sur la proposition de M. Laroussilhe, charge M. Malinowski d'écrire à M. Pagès Dupont pour obtenir la permission de publier les manuscrits de M. Lacabane ; elle décide que les démarches nécessaires pour prendre le titre d'Académie, seront faites par M. le président.

M. Laroussilhe, revenant sur la proposition de M. Malinowski, rappelle que lui-même avait, dans la séance du 18 janvier 1886, proposé également d'ouvrir un concours littéraire et artistique, et que sa motion avait été approuvée par la Société et par le Conseil d'administration.

En conséquence, il propose d'ouvrir, sans retard, un grand concours en donnant aux concurrents toute latitude, pourvu que leurs œuvres puissent intéresser le Quercy et ne contiennent aucune polémique ni politique, ni religieuse.

La Société approuve cette proposition et décide que le concours est ouvert d'ores et déjà, et que le programme en sera rédigé définitivement par M. le secrétaire général et communiqué aux journaux pour être publié dans le plus bref délai.

Les personnes qui voudront y prendre part devront adresser leurs œuvres à M. le président avant le quinze juin.

Enfin, M. le secrétaire général communique une lettre autographe de Mgr l'archevêque d'Albi informant la Société que, par une récente décision, il vient d'établir dans le séminaire de son diocèse un cours d'archéologie, et ordonne que cette science fasse désormais partie de l'examen des jeunes prêtres. En outre, il exprime le désir de recevoir le Bulletin de la Société.

La Société vote une lettre de remerciements à Mgr l'archevêque d'Albi et décide que, si cela est possible, on lui enverra la collection complète du Bulletin.

M. le président apprend à la Société la mort d'un de ses membres, M. A. Labie, receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance. — Il est décidé que sa nécrologie serait prononcée à la prochaine séance.

M. Lebœuf exprime le vœu qu'un album de photographies et d'autographes des membres de la Société soit créé, comme cela se fait dans la plupart des Sociétés savantes.

Cette motion est adoptée.

L'ordre du jour de la prochaine séance est fixé. — Il sera communiqué aux journaux de la localité.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, MALINOWSKI. Le secrétaire des séances, C. ROUGIER.

Acte de probité. — Dernièrement M. Lacroix, capitaine de gendarmerie à Villefranche, revenant d'une tournée d'inspection, était allé prendre le train à Capdenac pour regagner Villefranche. Dans un wagon de 1^{re} il trouva un sac de toile contenant 3,600 fr. en or et en argent, qu'il s'empressa de déposer entre les mains du chef de gare.

Le soir même cette somme était réclamée télégraphiquement à Capdenac par un Monsieur qui s'est abstenu depuis lors d'adresser même un simple remerciement à M. le chef de gare et à M. le capitaine de gendarmerie.

Arrestation. — Le 12 janvier dernier, une bache, d'une valeur de 140 fr. était volée chez le sieur Cocula, aubergiste à Cahors.

Jusqu'à ce jour, toutes les recherches, en vue de découvrir l'auteur de ce vol, avaient été infructueuses.

La police de notre ville a pu enfin arrêter aujourd'hui le coupable, qui ne serait autre qu'un

M. de Gavardie. — Je demande à interpeller M. le ministre des finances, qui accepte la discussion immédiate, sur le nombre considérable de mises à la retraite prématurées d'employés de l'administration. Il en résulte une charge énorme pour le Trésor. On révoque des fonctionnaires qui veulent accomplir leurs devoirs religieux, ou bien on les met à la retraite.

Il n'est pas donné suite à cette interpellation.

Le Sénat commence la deuxième délibération du projet de nationalité.

M. Paris fait adopter un amendement portant que le fils d'un étranger né en France, s'il décline à vingt ans la nationalité française, justifie qu'il a satisfait à la loi militaire de son pays.

M. de Marcère demande que le fils d'un étranger né en France puisse, jusqu'à 22 ans, réclamer la qualité de Français.

L'ensemble de l'article 9 est adopté.

La séance est levée.

INFORMATIONS

Démission du ministère. — Le Gaulois dit que le ministère décidera peut-être ce matin de se retirer, alléguant les difficultés intérieures, résultant de la composition de la Chambre. Il ajoute que le cabinet transformé ferait une déclaration motivée par ses remaniements et expliquerait nettement la politique à suivre en vue de complications extérieures possibles.

Le général Boulanger conserverait son portefeuille.

Mort du pape. — Le *Matin* annonce qu'un journal Napolitain annonce la mort du Pape. Il espère que cette nouvelle sera démentie.

L'*Univers* publiait jeudi une dépêche disant que le Pape avait reçu à l'occasion de la Chandeleur les séminaires et les religieux des couvents.

Allemagne. — Il se confirme que l'Empereur veut proclamer, dans un message public, ses intentions pacifiques. Le message sera une protestation contre les agissements du parti militaire, qui est responsable de cette agitation belliqueuse, dont les effets sont si désastreux. Jeudi soir encore, l'Empereur a dit qu'il voulait finir ses jours en paix, et était très mécontent contre certaines personnalités du parti militaire.

Berlin. — Une dépêche de Berlin, adressée aux *Débats*, dément le bruit que l'Allemagne contracterait un emprunt de 300 millions.

Vienne. — On assure de bonne source que le cabinet de Berlin a donné à Vienne et à Saint-Petersbourg l'assurance qu'il ne prendrait pas l'initiative d'une guerre contre la France.

Rome. — Le gouvernement Italien a demandé au gouvernement français l'autorisation de se servir d'un navire français pour aider au transport des troupes italiennes à Massouah. Le gouvernement français s'est empressé d'accorder toutes les facilités qui lui étaient demandées.

Divorce. — Le tribunal de la Seine est saisi d'une demande en divorce par M^{me} Laguerre, femme du député de Vaucluse.

L'affaire est renvoyée à quinzaine.

Ecrasement d'une maison à Marseille. — Une maison à deux étages s'est écroulée jeudi, boulevard National, 228. On a déjà retiré des débris six blessés, et le cadavre d'une jeune fille de vingt-deux ans. Il reste encore à dégager deux femmes.

Cassation. — La cour de cassation a rejeté le pourvoi des conseillers municipaux de Marseille, condamnés à l'amende et à la dégradation civique pour corruption et pots-de-vin à l'occasion des fontaines.

Expulsion d'un Français. — Un arrêt d'expulsion a été signifié jeudi, à M. Bessard, rédacteur du *Moniteur de la Moselle*, le seul journal de Metz qui ait soutenu jusqu'ici la candidature de M. Antoine. M. Bessard est expulsé pour cause politique. La police a procédé, à cette occasion, à une perquisition dans les bureaux du *Moniteur*.

A la suite de cet arrêt d'expulsion, M. Bessard a quitté Metz.

Manifestation à Toulon. — Jeudi soir, au vieux théâtre, a été tenue une réunion pour protester contre le renvoi des ouvriers des arsenaux.

Séance tumultueuse. Des anarchistes ont prononcé des discours très violents, demandant la révolution et le pendaison des préfets. La réunion, qui se composait d'environ 1,500 personnes, a adopté une proposition demandant la réintégration des ouvriers congédiés, et l'attribution de 13 millions aux arsenaux sur les 26 millions proposés au budget extraordinaire.

A la sortie de la réunion des cris injurieux ont été proférés devant la préfecture maritime.

Société des Agriculteurs de France.

La session annuelle de la Société des agriculteurs de France sera ouverte le vendredi 11 février, à deux heures.

Les diverses compagnies de chemins de fer ont accordé aux membres de la Société des agriculteurs de France, qui se rendront à la session, une réduction de moitié sur le prix des places.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

A nos correspondants

Attention s. v. p.

Un de nos correspondants a bien suivi nos instructions en timbrant ses lettres à 5 centimes, mais il a cacheté sa lettre, ce qui nous a valu une surcharge de 25 centimes.

Prière instante de suivre de point en point nos instructions, et surtout de se bien garder, d'ajouter aux correspondances, rien qui nous soit personnel, ce qui exposerait à un procès-verbal.

Nous recevons communication du document suivant :

Monument des Mobiles du Lot

Compte rendu des recettes et dépenses effectuées

RECETTES	
Souscriptions des communes et des particuliers.....	16,610 40
Concours du Conseil général.....	1,000 »
Concours de l'Etat.....	5,000 »
Concours du Conseil municipal de Cahors.....	4,982 »
Produit de la fête d'inauguration.....	5,108 »
Intérêts des fonds placés.....	1,408 »
Total général des recettes.....	34,108 50

DÉPENSES	
Construction du Monument et surveillance.....	12,402 20
Œuvre du sculpteur.....	13,200 »
Serrurerie, peinture.....	2,712 35
Plantations et remaniement de la place Lafayette.....	2,115 25
Frais de la fête d'inauguration.....	2,600 »
Impressions, dessins.....	738 40
Frais divers.....	340 30
Total général des dépenses.....	34,108 50

Les pièces de comptabilité seront déposées aux archives départementales. Cahors le 4 février 1887.

Le Trésorier de la Commission, SIRECH

Le Président de la Commission, GUIRAUDIES-CAPDEVILLE

Nominations

M. Broca, substitut à Cahors, est nommé à Gourdon ;

M. Conderc, substitut à Gourdon, est nommé à Cahors.

La population de la région.

L'*Officiel* publie le tableau de la population française et étrangère dans les départements :

Le Lot compte 271,163 Français, 351 étrangers ; L'Ariège, 237,166 Français, 453 étrangers ; L'Aude, 322,191 Français, 9,889 étrangers ; L'Aveyron, 415,300 Français, 526 étrangers ; la Haute Garonne, 476,376 Français, 4,793 étrangers ; le Gers, 268,287 Français, 6,014 étrangers ; l'Hérault, 428,059 Français, 10,985 étrangers ; le Lot-et-Garonne, 300,577 Français, 6,860 étrangers ; la Lozère, 141,133 Français, 131 étrangers ; les Hautes-Pyrénées, 231,947 Français, 2,778 étrangers ; les Pyrénées-Orientales, 200,401 Français, 107,861 étrangers ; le Tarn, 358,274 Français, 483 étrangers ; le Tarn-et-Garonne, 213,230 Français, 816 étrangers.

Nécrologie. — M. Calmels d'Artinsac, ancien conseiller général, notaire, maire de Gramat, a succombé, jeudi dernier, à une courte maladie.

Postes et Télégraphes. — M. Jean Delpérier, employé des postes et télégraphes à Saint-Nazaire, a été nommé à Figeac.

Bureaux de postes intermédiaires. — M. Granet a été entendu par la commission chargée de donner son avis sur une proposition de M. La Batut tendant à établir dans les communes une boîte aux imprimés.

Le ministre des postes et des télégraphes a déclaré qu'il était favorable à cette proposition ; mais d'après M. Granet, ce système comporterait une dépense de 55.000 francs. En raison de la situation budgétaire, le département des postes hésiterait à solliciter des Chambres ce crédit. D'autre part, il est à prévoir que les communes ne prendraient pas toutes à leur charge les frais de cette nouvelle création.

Alors M. Granet s'est demandé s'il ne conviendrait pas de créer des bureaux de postes intermédiaires analogues à ceux qui fonctionnent en Allemagne. On pourrait confier dans les communes à de vieux militaires ou aux

buralistes le soin de vendre des timbres postes, de recevoir des mandats et de garder les boîtes pour les imprimés.

Un décret est à l'étude au ministère des postes. En présence des déclarations de M. Granet, la commission d'initiative a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre en considération la proposition de M. de La Batut.

ÉCHOS DU PALAIS

Lundi s'ouvrent les assises à Cahors. La session est chargée, cette fois ; les meurtres et les assassinats abondent, aussi les mégères, ces habituées du prétoire, s'apprentent-elles à repaître leur voracité malsaine.

Malheureusement, une attraction va leur manquer. Rosalie Escant, inculpée de tentative d'empoisonnement sur son mari, vient de se pourvoir devant la Cour de cassation contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation.

C'est toujours trois mois de gagnés. On ne sait pas ce qui peut arriver ; avec le temps, les impressions trop vives de l'opinion se calment.

Mais ces trois mois peuvent aussi avoir pour conséquence d'éclaircir un mystère auquel, à tort ou à raison, la femme Escant et un certain Fourès se trouvent mêlés. L'opinion publique bâtit là-dessus toutes sortes de légendes, et des notes arrivées de Limogne, reproduites avec avidité par les journaux et émanant pour le moins d'un limier hors ligne, prétendent dissiper, avec une lucidité merveilleuse, les ténèbres qui planent sur la disparition de ce pauvre diable de Grégori, dont on n'a plus entendu parler depuis deux ans et demi.

Il est vrai que ces trente mois de mutisme obstiné ne sont rien à côté de celui de ces malheureux soldats, dont on n'avait pas de nouvelles depuis la guerre de 1870 et qui, après 16 ans de souffrances endurées, viennent d'arriver à l'improviste dans leur village de la Dordogne. Là les attendaient — quelques-uns du moins — des douleurs bien autrement cruelles : leurs femmes, inconsolables, mais remariées, et allaitant les enfants de l'amour du 2^e ciel de lit... Vous voyez d'ici, lectrices sensibles, la tête de ces pauvres prisonniers retour de Prusse ; c'est eux qui ont le droit de maudire Bismarck et... les femmes.

Pour en revenir à Grégori, on sait positivement que, il y a deux ans et demi, le sieur Fourès et les époux Escant lui portèrent à Toulouse une somme de dix-huit cents francs qu'ils lui devaient pour prix d'un champ vendu par lui. Ces beaux écus reçus — Fourès et la femme Escant reconnaissent les lui avoir comptés — on n'entend plus parler de Grégori. Espérons pour lui qu'il avec ce pécule il sera allé faire une fortune colossale en Amérique. Pour l'instant, pas de nouvelles, et toutes les démarches de M. le juge d'instruction auprès du Parquet de Toulouse, toutes les recherches dans le canal Riquet et autres lieux, n'ont point donné de résultats.

Dans ces trois mois de répit que la femme Escant vient d'obtenir, il se peut qu'un supplément d'instruction fasse la lumière sur cette disparition. Nous le souhaitons pour cette pauvre mère qui attend toujours et à laquelle le correspondant de Limogne fait donner par Fourès cette réponse consolante : — « Vous attendrez longtemps, pauvre vieille ! »

Si le Palais est le thermomètre le plus probant de la moralité publique, il l'est, et tout aussi exactement, de la misère. Il paraît que depuis quelques temps le bureau de l'assistance judiciaire est sur les dents. Dans une de ses dernières séances, il n'a pas eu à statuer sur moins de 35 demandes. Dire que cela fait l'affaire de MM. les avoués ne serait pas précisément exact. Mais ce qui est exact et profondément triste, c'est cette invasion sans cesse grossissante de la misère qu'une fatalité inexorable fait peser sur notre malheureux pays, et qu'un tas de gredins, qui seraient bien mieux à leur place sur le banc d'infamie qu'à la bourse, rendent encore plus irrémédiable.

Décidément, on devient funèbre au Palais : les longs couloirs glacés où la voix résonne lugubrement ; le prévenu qui passe la chaîne aux mains, entre deux gendarmes, se rendant chez le juge d'instruction et qui peut prendre à la porte, trouée d'un O sinistre, un avant-goût de la fatale lunette ; le criminel assommé par une condamnation aux travaux forcés à perpétuité pour vol dans un bureau d'octroi quelconque, — cela s'est vu ; — tout, tout ici donne l'angoisse et le frisson, et c'est à peine si l'amabilité des juges austères et des chefs distingués du Parquet parvient à vous rendre un peu de quiétude et à rasséréner l'âme.

X***

portefaix, le nommé M... Cet individu a été mis à la disposition du parquet.

Hameau de Moulinbessou
(De notre correspondant particulier)

Il y a quelques jours, J. P. P., de Rouillac revenait de Cahors avec des voisins qui lui avaient fait place dans leur voiture. Quelques centaines de mètres avant d'arriver à l'embranchement de la route de Montcoq, ils voulurent descendre pour se réchauffer les pieds. J. P. P. resta un peu en arrière et avant de quitter la route nationale il fut rejoint, par 2 individus, qui lui demandèrent où il allait et quelle direction il prenait. Il fut assez naïf pour leur dire et voilà qu'ils le soignent pas à pas, en lui disant que s'ils trouvent une auberge ils iront se rafraîchir ensemble. Arrivés à l'embranchement près du chemin de fer, ils lui demandèrent de nouveau, quelle est la direction qu'il prend ; il leur répond encore qu'il prend la route de Montcoq et eux d'ajouter que la route est précisément celle qu'ils ont à suivre. Pris de peur, J. P. P., s'enfuit à toutes jambes et rejoignit ses premiers compagnons qui l'avaient déjà devancé d'un kilomètre, non sans une satisfaction marquée, car l'heure était déjà avancée, il faisait très obscur sous le pont du chemin de fer.

— A la foire de Roquecor de samedi dernier, les attelages avaient baissé de 50 fr. la paire. Il s'est traité beaucoup d'affaires, quoique la foire ne fut pas très belle ; les cochons gras valaient de 40 à 45 fr.

— Au marché de Lauzerte de lundi, les cochons valaient de 40 à 47 fr.

— A Tournon, mardi, assez belle foire, le bétail est toujours en baisse ; les troffes ont valu de 3 fr. à 3 fr. 50 la livre. Les cochons valaient de 40 à 45 fr.

— A Puy-l'Evêque il paraît que c'est la même chose, les œufs ont baissé et ne valent plus que 0 fr. 65 la douzaine ; les dindons, 0 fr. 50 la livre. Je n'ai pas de données suffisantes sur les autres denrées.

— Au Bourg-de-Visa hier, foire presque nulle ; les cochons ne valaient que de 40 à 44 fr. et il y en eut la moitié d'invendus.

— Je vous annonce avec satisfaction que beaucoup de personnes me demandent le numéro du journal où vous avez inséré les notes sur les moyens faciles de se procurer des premiers d'Agén au moyen de semis d'amandiers ou avec des rejets de prunier commun.

Ils hésitent à planter des rejets gros à peine comme des porte-plumes et qui n'ont pas de racines, c'est le tort qu'ils ont ; il est à remarquer qu'avec des rejets gros comme le petit doigt ou même comme des plumes d'oie, on obtient les plus vigoureux sujets, pourvu qu'ils aient des petites racines comme des épingle ou même la marque de la naissance du cheveau. S'il manque de beaux arbres c'est faute de connaissance ; car on laisse toujours perdre ce qui donnerait les plus beaux résultats. Si ces notes ne suffisaient pas, on pourra y suppléer par des petites notices ou des notes imprimées propagées dans les campagnes, à bas prix. Je suis toujours disposé à éclairer mes co-abonnés de mon humble expérience, et je souhaite qu'ils fassent de même.

B ..

Labastide-Murat. — Jeudi soir, vers 5 heures, un accident de voiture a mis en émoi tout le quartier de la Grande-Place.

Plusieurs messieurs, qui étaient allés faire une promenade en voiture, conduits par M. A., arrivaient à fond de train, comme c'est d'ailleurs leur habitude. Tout à coup la voiture versa et toutes les personnes qui s'y trouvaient, furent traînées sous le capotage pendant une vingtaine de pas. Sans le prompt secours de la gendarmerie et de plusieurs personnes, accourues en toute hâte, cet accident aurait pu avoir des conséquences funestes. Deux personnes sont assez gravement blessées.

Aynac. — Le 25 janvier, les jeunes conscrits de la commune venant de tirer au sort étaient joyeusement cette solennité en tirant fréquemment des coups de pistolet chargés de poudre.

L'un d'eux poussa l'imprudance jusqu'à bourrer le sien, le soir, à table, dans un des salons de l'hôtel du roulage, quand tout à coup le coup partit et atteignit en visage un père de famille, dépourvu de toute ressource, lui brûla un œil et lui calcina littéralement la figure.

— Le bruit court à Aynac que l'ours qui errait dans le canton et dont nous avons signalé l'apparition, vient d'être abattu par des chasseurs dans les environs d'Assier.

Mayrinbac-Lentour. — Deux branciers de Mayrinbac-Lentour s'étaient assis, il y a quelques jours, dans une futaie de chênes

et se reposaient un instant tout en blâmant le destin d'avoir mal favorisé leurs exercices, quand tout-à-coup ils virent passer à peu de distance de leur position un énorme sanglier qui présentait un poids d'environ 5 quintaux. Naturellement ils firent feu sur lui, mais ce fut en vain. On l'a depuis aperçu sur le territoire de la commune de St-Médard-de-Presque.

Disparition à l'anglaise. — Un petit événement commercial est depuis quelques jours l'objet des conversations à Bergerac. Voici à quelle occasion :

Un certain M. de Wart, dit Maës, d'origine anglaise, établit, il y a environ dix mois, dans la Grand'Rue, un magasin de dentelles, rubans et fine mercerie, sous l'enseigne : *La Tentation*. M. de Wart avait avec lui sa femme et une jeune fille.

Le samedi 22 janvier dernier, le magasin se ferma à l'heure habituelle. Il n'est pas ouvert depuis et M. et M^{me} de Wart ont disparu ainsi que leur enfant.

On se demandait ce qu'ils étaient devenus, mais on a bientôt deviné le mot de l'énigme. A l'échéance du 31 janvier, il s'est produit 42 protêts représentant une somme totale d'environ 15,000 fr. L'honorable industriel a pris la clef des champs, probablement avec la marchandise.

Une bande de brigands aux environs de Castelnaudary. — Un des amis du *Courrier de l'Aude*, qui arrive de Castelnaudary, rapporte à notre confrère les faits suivants, qui ont profondément ému la population de cet arrondissement :

« Jeudi, un individu se présenta dans une petite métairie et demanda à boire. La femme du métayer lui offrit un verre de vin. Après s'être désaltéré, le passant sortit de la maison, pendant que la femme vaquait à ses occupations, en attendant son mari qui se trouvait aux champs.

« Une demi-heure après celui-ci arriva, précédé d'un gros chien de garde.

« A peine entré le chien se mit à aboyer furieusement. Le métayer surpris, attacha le chien dont les aboiements redoublèrent. En présence d'une pareille surexcitation, le métayer se demanda d'abord si son chien n'était pas enragé, mais, après réflexion, il se décida à le détacher, pensant qu'un malfaiteur pouvait rôder dans le voisinage. En effet, le chien se précipita aussitôt sous le lit, et le métayer entendit des cris étouffés.

« Il se pencha et aperçut un homme que le chien venait de saisir à la gorge et qui ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

« La gendarmerie, immédiatement prévenue accourut.

« L'individu étranglé par le chien n'était autre que celui auquel la femme avait offert un verre de vin. On trouva sur lui un poignard, un revolver et un sifflet qui était certainement destiné à donner l'éveil à d'autres malfaiteurs.

« L'expérience faite immédiatement par l'un des gendarmes réussit pleinement, et, quelques minutes après, quatre individus tombaient dans le piège qui venait de leur être tendu et étaient mis en état d'arrestation. On se trouvait en présence d'une véritable bande de brigands ! »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 29 janvier au 5 février 1887.

Naissances.

Chabert, Espérie, (jumelle), rue Nationale.
Chabert, Marguerite, (jumelle), rue Nationale.
Amas, Jeanne, rue de la Préfecture.
Couderc, Sara, rue Vayrols.
Pasquier de Franclieu, Gabrielle, rue des August.
Bergon, Marie, rue Nationale.
Repain, Paul, Avenue du Pal.
Destreil, Louis, rue des 3 Baudus.
Marmiesse, Paul, rue J. Vidal.
Doucet, Pierre, rue de la Croix.
Gibert, Antoine, quai Ségur.
Sales, Maurice, rue St-Barthélemy.

Mariages.

Rey, Jean, et Pelras, Jeanne.
Heilles, Henri, et Gibert, Elisabeth.
Duviviers, Auguste, et Imbert, Anaïs.
Maury, Sébastien, et Labro, Madeleine.
Clément, Alexandre, et George Marie.

Décès.

Rhems, Marguerite, 90 ans, rue des Cadourques.
Parriel, Joseph, 22 ans, à l'hospice.
Théron, Marguerite, 88 ans, rue de l'Abrevoir.
Delpech, Ursule, 45 ans, rue des Elus.
Vergnes, Victor, 24 ans, (hospice).
Chabert, Espérie, 3 jours, rue Nationale.
Micas, Jean, 67 ans, rue du Tapis-Vert.

AGRICULTURE

Agriculture française. — Du 1^{er} août 1886 au 15 janvier 1887, dit l'*Officiel*, nos importations en grains se sont élevées à 4,541,286 quintaux métriques, et en farines à 141,870 quintaux, tandis que nos exportations

n'ont atteint pour les grains que le chiffre de 7,278 quintaux, et pour les farines que le chiffre de 42,921 quintaux.

Soit, en faveur des produits étrangers, une différence de 4,534,008 quintaux de grains et de 98,949 quintaux de farines.

CALENDRIER DU LOT. — Janvier-Février.

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
6	Diman.	Septuagesime	Catus, St-Céré, Fajolas, Meyronne, Marminiac, Cuzance.
7	Lundi.	St Hyacinthe.	
8	Mardi.	s Romuald.	Caillac, Les Junies, Lacapelle-Marival, Cazillac.
9	Mercre.	s Jean de Mat.	Mauroux, Ussel.
10	Jeudi.	s André.	Caselfranc, Sauzet, Alvignac Milhae, Cajarc, Latronquière
11	Vend.	s Scolastique.	Fontanes, Lascabanes.
12	Samedi	se Thimothee.	Castelnau, Touzac, Bretenoux Leyme, Mayrinbac, St-Sozy

Lunaisons du mois de Février.
 P. Q. le 1, à 8 h. 36 du matin.
 P. L. le 8, à 10 h. 24 du matin.
 D. Q. le 15, à 1 h. 41 du matin.
 N. L. le 22, à 9 h. 50 du soir.
 Les jours croissent de 1 h. 33 m.

DERNIERE LOCALE

Accident. — Aujourd'hui, à midi, le sieur Besse, aubergiste, au faubourg Labarre, en jouant dans sa cuisine avec son revolver, a blessé la nommée Marie Labrousse, marchande ambulante. M. le Dr Clary, appelé par la police, a constaté que l'état de cette femme n'était pas des plus graves ; cependant, la balle qui a pénétré dans le sein droit, n'a pu être extraite.

THEATRE DE CAHORS

Samedi 5 février 1887
L'OISEAU BLEU
Opéra comique en 3 actes.

BOURSE. — Cours au 5 fév.

3 0/0.....	78 75
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	82 75
4 1/2 0/0 ancien.....	103 75
4 1/2 0/0 1883.....	108 00
Dernier cours du 4 fév.	
Actions Orléans.....	1,287 00
Actions Lyon.....	1,200 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	385 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	297 75
Obligations Lombardes (jouissance.....)	301 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	334 00

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UNE
Demande en séparation de biens

On fait savoir à qui il appartiendra, que suivant exploit de M^e Maurel huissier à la résidence de Montcoq en date du trois février courant, enregistré,

La dame Rose Baboulène, sans profession, épouse du sieur Jean Alexandre Rigal, boulanger, avec lequel elle est domiciliée à Montcoq, ayant M^e Jules Billières, pour avoué, constitué près le tribunal civil de Cahors,

A formé, contre le dit Jean Alexandre Rigal, boulanger, son mari, une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant, soussigné.
Cahors, le quatre février mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
Jules BILLIÈRES.

Le **ROBOUYVEAU-LAFFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstruisant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires. Le **ROB BOUYVEAU-LAFFECTEUR** A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Glandes, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^{or} de BOUYVEAU-LAFFECTEUR.

INJECTION BROU

ZINCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.
J. FERRÉ, Ph^{ie}, 102, rue Richelieu, PARIS

Variétés

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Suite.)

CHAPITRE II

Des Commissions scolaires

Art. 54. — La commission municipale scolaire, instituée par l'article 5 de la loi du 23 mars 1882, est composée du maire ou d'un adjoint délégué par lui, président ; d'un des délégués du canton, et, dans les communes comprenant plusieurs cantons, d'autant de délégués qu'il y a de cantons, désignés par l'inspecteur d'académie ; des membres désignés par le conseil municipal en nombre égal, au plus, au tiers des membres de ce conseil.

Dans le cas où le conseil municipal refuserait de procéder à la nomination de ces membres, le préfet les désignerait à son lieu et place.

Art. 55. — A Paris et à Lyon, il y a une commission scolaire pour chaque arrondissement municipal ; elle est présidée par le maire ou par un adjoint désigné par lui.

Elle est composée d'un des délégués cantonaux désignés par l'inspecteur d'académie, et des membres désignés par le conseil municipal, au nombre de 3 à 7 par arrondissement.

Art. 56. — Le mandat des membres de la commission scolaire, désignés par le conseil municipal, durera jusqu'à l'élection du nouveau conseil municipal.

Il sera toujours renouvelable. L'inspecteur primaire fait partie de droit de toutes les commissions scolaires instituées dans son ressort.

Art. 57. — Les inéligibilités et les incompatibilités établies par les articles 32, 33 et 34 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, sont applicables aux membres des commissions scolaires et des délégations cantonales.

Art. 58. — La commission scolaire se réunira au moins une fois tous les trois mois, sur la convocation de son président ou, à son défaut, de l'inspecteur primaire. Ses délibérations ne sont valables que si la majorité des membres est présente.

Tout membre qui, sans motif reconnu légitime par la commission scolaire, aura manqué à trois séances consécutives, pourra, après avoir été admis à fournir ses explications devant le conseil départemental, être déclaré démissionnaire par ce conseil.

Il ne pourra être réélu pendant la durée des pouvoirs de la commission.

Dans le cas où, après deux convocations, la commission scolaire ne se trouverait pas en majorité, elle pourrait, néanmoins, délibérer valablement sur les affaires pour lesquelles elle a été spécialement convoquée, si le maire ou l'adjoint qui le remplace, l'inspecteur primaire et le délégué cantonal sont présents.

Une expédition des délibérations de la commission scolaire devra être adressée, dans le délai de trois jours, par son président, à l'inspecteur primaire.

La commission scolaire ne peut, dans aucun cas, s'immiscer dans l'appréciation des matières et des méthodes d'enseignement.

Art. 59. — L'inspecteur primaire, les parents ou les personnes responsables pourront faire appel des décisions des commissions scolaires.

Cet appel devra être formé dans le délai de dix jours, par simple lettre adressée au préfet et aux personnes intéressées.

Il sera porté devant le conseil départemental statuant en dernier ressort.

Cet appel est suspensif.

Les pères, mères, tuteurs ou tutrices peuvent se faire assister ou représenter par des mandataires, devant le conseil départemental.

Art. 60. — Les séances des conseils départementaux et des commissions municipales scolaires ne sont pas publiques.

Art. 61. — Sont abrogés les titres I et II de la loi du 15 mars 1850, la loi du 10 avril 1867 et toutes les dispositions contraires à la présente loi.

TITRE V

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 62. — Les directrices d'écoles maternelles publiques seront assimilées aux institutrices publiques.

Il ne sera plus délivré de titre de capacité distinct pour les écoles maternelles. A dater du 1^{er} janvier 1888, le titre requis pour enseigner dans toutes les écoles énumérées aux paragraphes 1 et 2 de l'article 1^{er} de la présente loi sera le brevet élémentaire. Toutefois, les personnes munies du certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile, lors de la promulgation de la présente loi, continueront à jouir des droits que leur confère la loi du 16 juin 1881.

(A suivre.)

(Voir les numéros du 25 novembre, des 7, 9, et 11 décembre, du 29 janvier et du 1^{er} février.)

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS ET FRANCO-AMÉRICAINS

PÉPINIÈRE RURALE CRÉÉE EN 1878

PAR M. BRU

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Cahors 1881

Cahors 1885



Concours des Vignobles du Lot

PRIME DE LA 1^{re} CATÉGORIE

1^{er} Prix, Médaille d'Or

Médaille d'Or

Plusieurs Médailles d'Argent et Diplôme d'Honneur

Les plants américains ne s'adaptent pas au climat du département du Lot, ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence. Voulez-vous faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adressez les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS SUR RIPARIA, SOLONIS VIALLA, ETC.		VIGNES AMÉRICAINES PLANTS RACINÉS ET BOUTURES				
	le c. m.		Boutures le c. m.	Racinés le c. m.	Racinés le c. m.	
Alicante Henri Bouschet	500	Riparia géant Glabre (Portalis ou gloire de Montpellier)	41	35	111	100
Auxerrois à côté verte	350	Riparia géant tomentueux	4	35	11	100
Mauzac noir	30	Riparia Fabre grande feuille	3	25	9	80
Moutet ou Gibert	30	Riparia Fabre 2 ^e choix	2	15	7	60
Pinot de Bourgogne	35	Solonis	4	35	13	120
Pense noir	35	Vialla	4	35	11	100
Grapt ou plant de Croq.	30	York Madeira	5	45	16	150
Gros Bouschet	30	Rupastis large feuille	5	45	13	120
Sémillon blanc	35	Taylor	3	25	10	90
Chaloché ou folle Blanche	30	Herbemont à gros grain	4	35	30	250
Chassela rose et doré	30	Jacquez à gros grain	3	25	11	100
Clairette à gros grain	35	Noah	10	90	20	...
Muscadel malaga	40					
BOUTURES HYBRIDES-BOUSCHET		BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES POUR GREFFONS				
Alicante Henri Bouschet	20	Auxerrois méraux côté verte	3	25	11	100
Aramont teinturier Bouschet	15	Sémillon et Clairette	3	25	11	100
Terret Bouschet	15	Cabernet Sauvignon	3	25	11	100
Muscadel Bouschet	15					
Mourastel Bouschet	10					

Provenance des plants garantie.

Pépinières SÉQUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS (20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Établissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

MALADIES DES ENFANTS

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & C^{ie}

Plus actif que le sirop anti-scorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.

DÉPOT: Toutes Pharmacies.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES

au CANTARIS INDICA

de GRIMAULT & C^{ie}, Pl^{as}, Paris

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.

DÉPOT: Toutes Pharmacies.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portails, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

Grande Culture DE Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser: à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE:

COUSTILLAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

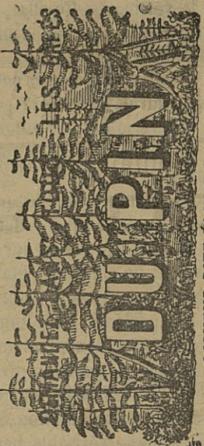
EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu le Grand

MÉDAILLE D'OR

à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



21 RÉCOMPENSES Y COMPRIS

MÉDAILLES D'ARGENT, OR

ET DIPLOME D'HONNEUR

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE en 24 heures
HABILLEMENTS TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »

Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.